

NOTE DE SERVICE N° 1
Année scolaire 2013 - 2014

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a été définitivement adoptée mardi 9 juillet 2013 et publiée au Journal officiel, (<http://www.education.gouv.fr/cid72962/publication-de-la-loi-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole.html>).

Cette loi-cadre va profondément modifier le système éducatif, - notamment l'école primaire qui bénéficie d'une priorité -, pour poser les fondements d'une école juste, exigeante et inclusive, créer les conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et réduire les inégalités. Elle vise aussi à redéfinir les missions de l'école maternelle et à renforcer les liens avec le collège.

Un conseil supérieur des programmes a été mis en place pour élaborer de nouveaux programmes à l'horizon de 2015.

Le décret du 24 juillet 2013 anticipe sur la modification des cycles pour la scolarité à l'école primaire et au collège :

- cycle 1, cycle des apprentissages premiers (l'école maternelle) ;*
- cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux (CP- CE1-CE2) ;*
- cycle 3, cycle de consolidation (CM1-CM2-6ème) ;*
- cycle 4, cycle des approfondissements (5^{ème} -4^{ème} -3^{ème}).*

Cette réorganisation des cycles se mettra en œuvre progressivement et pas avant septembre 2014 en commençant par les sections de maternelle.

Mais comme vous le savez déjà, le défi le plus urgent pour l'année scolaire qui s'engage concerne la réforme des rythmes scolaires. Elle oblige l'ensemble des partenaires de l'école à créer de « l'intelligence collective » pour réussir à harmoniser les trois temps scolaire, périscolaire et familial des enfants. Cette réforme exigeante est à envisager sous l'angle de l'implication de tous et de la concertation. Elle coïncide avec une évolution en profondeur des pratiques professionnelles et une amélioration significative du bien-être à l'école.

La refondation est donc bien, dans sa définition même, une réforme pédagogique majeure, qui fait de la qualité le cœur de ses enjeux au service des apprentissages. Cette ambition de la réussite pour tous doit nous guider à l'aube de cette nouvelle rentrée scolaire. Je souhaite donc à chacun, aux anciens comme aux enseignants nouvellement nommés dans notre circonscription, une bonne reprise et de trouver l'énergie, le dynamisme et la sérénité qui sont nécessaires à l'accomplissement de nos missions.

Fabienne SCHLUND
Inspectrice de l'éducation nationale

Sommaire :

1. Informations pratiques
2. Informations administratives
3. Informations diverses

1. Informations pratiques

➤ **Présentation de l'équipe de circonscription**

L'équipe de circonscription accueille en son sein une nouvelle conseillère pédagogique en langue vivante en la personne de Mme Massé Marie-Claude à qui nous souhaitons la bienvenue. N'hésitez pas à faire appel à la personne adéquate puisque, comme par le passé, elle se tient à vos côtés pour vous épauler dans vos tâches de formation, d'information, et d'aide pour la conduite de vos projets.

L'organigramme de la circonscription est joint à cette note de service. Chaque enseignant de l'école en sera destinataire et il est obligatoirement affiché dans l'école sur un panneau accessible à tous et prévu pour l'information des parents.

➤ **Horaires d'ouverture du secrétariat**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h45 à 12h et de 13h15 à 17h15.
Permanence mercredi matin de 7h45 à 12h.

➤ **Appels téléphoniques**

Sauf en cas d'urgence, les appels téléphoniques du secrétariat seront donnés en priorité le matin afin de dégager quelques plages horaires pour l'ensemble des tâches administratives du secrétariat. Merci d'y veiller.

➤ **Transmission du courrier postal et électronique**

- Tous les **courriers postaux** sont à transmettre sous l'intitulé suivant :
Inspection de l'Education Nationale
Circonscription d'Andolsheim
4, Grand-rue 68280 ANDOLSHEIM

Les courriels ne remplacent pas les courriers administratifs réglementaires (demande d'autorisation d'absence, aménagement de l'organisation du service, changement de situation professionnelle,...).

- Tous les **courriels par messagerie électronique** sont à adresser à :
ce.0681986P@ac-strasbourg.fr

La messagerie est utilisée pour l'échange d'informations, la demande de renseignements ou encore l'appel à intervention pédagogique et technique ainsi que pour la transmission de documents attachés de type comptes-rendus de réunion, suivis des effectifs, enquêtes et évaluations,... La messagerie électronique utilise exclusivement les adresses administratives réglementaires.

➤ **Réception de l'Inspectrice :**

Vous voudrez bien prendre rendez-vous auprès du secrétariat de l'IEN pour une audience le **mercredi matin** ou les soirs à partir de 16h30.

2. Informations administratives

➤ **Situation des effectifs des écoles maternelles et élémentaires à la rentrée :**
Référence : circulaire DASEN du 2 juillet 2013

Les écoles pouvant faire l'objet d'une création ou d'une suppression de classe et/ou de section bilingue à la rentrée de septembre 2013 ainsi que celles classées comme étant à suivre pour l'évolution des effectifs, m'adresseront le tableau (annexe 2, fiche monolingue 2a et/ou fiche bilingue 2b) **le mardi 03 septembre 2013 pour 10h délai de rigueur.**

Le tableau d'état de rentrée (donné en annexe) correspondant à la situation de votre école (maternelle, élémentaire ou primaire) est à retourner dûment renseigné à l'IEN **pour le 12 septembre 2013.**

Les directeurs saisiront quotidiennement et jusqu'au **23 septembre 2013** tous les élèves sous **Base Elèves**. La validation aura lieu **entre le 23 et le 24 septembre 2013.**

Les difficultés particulières rencontrées ou incidents survenus lors de la rentrée des classes me seront indiqués sans délai par téléphone ou courriel (effectifs d'élèves, absences injustifiées, fonctionnement du service des maîtres, locaux scolaires, relations aux usagers et aux partenaires,...).

➤ **Organisation du service des enseignants :**

A la suite des nouvelles réformes liées aux Activités Pédagogiques Complémentaires, les dispositifs en œuvre en 2013-2014 sont les suivants :

Obligation de service des enseignants

Vous pouvez prendre connaissance de la nouvelle circulaire «Obligations de service des Personnels enseignants du premier degré » (MEN n° 2013-019 du 4-2-2013) consultable sous http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67025).

Ce document cadre clarifie le service dû par les enseignants et vous permettra de compléter le tableau donné en annexe (« organisation du service des enseignants ») : enseignement, aide aux élèves, concertation et travaux d'équipe, temps de formation. Ce tableau dûment complété est à me retourner pour le **20 septembre 2013** (plages de droite en rouge). J'attire l'attention sur la nécessité d'établir un **calendrier prévisionnel** trimestriel des conseils, temps de concertation et travaux d'équipe. J'invite les directeurs et directrices des écoles maternelle et élémentaire d'une même commune à harmoniser leurs calendriers respectifs de sorte que les conseils de cycle et autres temps de concertation soient prévus en commun. Il en va de même, le cas échéant, pour les conseils d'école.

Organisation des activités pédagogiques complémentaires

Comme je l'avais indiqué en réunion de directeurs, le projet d'organisation des activités pédagogiques complémentaires pourra être encore élaboré lors des journées de pré-rentrée en présence de toute l'équipe pédagogique. Si ce n'est déjà fait, vous me ferez parvenir ce document **accompagné du calendrier** indiquant les 36h devant élèves et les 24h de concertation **pour le 20 septembre 2013**. La validation par l'inspectrice de l'éducation nationale vous parviendra pour le **27 septembre 2013**.

Service des enseignants à temps partiel

Pour ce qui concerne le **service des enseignants à temps partiel**, sur poste fractionné ou sur service particulier (ZIL rattaché, PEMF,...) la responsabilité d'organisation en incombe au(x) directeur(s) des écoles concernées. Il convient de rechercher une organisation, bien évidemment conforme aux obligations de service de chaque enseignant, privilégiant une participation utile et productive au sein de l'équipe pédagogique (conseils, temps de

concertation et travaux d'équipe, APC,...) dans l'intérêt des élèves. Je rappelle aux enseignants qui partagent la responsabilité d'une même classe que leur projet d'organisation doit être établi en étroite concertation en recherchant la cohérence indispensable à l'action pédagogique et à la continuité des enseignements.

En ce sens, un **dispositif de concertation** doit être prévu entre les maîtres concernés pour assurer la nécessaire **coordination pédagogique de la classe** sous la forme d'un document commun qui précisera notamment :

- les objectifs et modalités pratiques d'information mutuelle,
- le calendrier des rencontres périodiques,
- l'emploi du temps, les outils de liaison,
- la programmation des enseignements,
- le journal commun,
- les démarches, ressources et outils harmonisés (cahiers des élèves, manuels et fichiers, modalités d'évaluation et de prise en compte de la difficulté, les projets de classe, l'organisation de la vie scolaire, l'aménagement de l'espace,...).

➤ **Notice individuelle :**

Afin d'assurer la nécessaire mise à jour du fichier administratif de circonscription, j'invite les personnels nouvellement nommés dans la circonscription ou dont les coordonnées personnelles ont évolué (situation matrimoniale, changement d'adresse, coordonnées téléphoniques ou messagerie, ...) à renseigner la fiche signalétique et à la retourner au secrétariat de l'IEN **pour le 12 septembre 2013**.

➤ **Demandes d'autorisation d'absence**

Veuillez utiliser le document joint en annexe qui est à renvoyer en **deux exemplaires**.

➤ **Scolarisation des enfants handicapés**

Les écoles accueillant un ou plusieurs nouveaux élèves handicapés bénéficiant ou non d'un AVS (auxiliaire de vie scolaire) me tiendront informée dès la rentrée des difficultés éventuellement rencontrées. L'attribution d'un poste d'AVS n'est pas automatique ; plusieurs élèves handicapés ont les ressources pour évoluer seuls et aisément dans le système éducatif. Un accompagnement peut être contreproductif et freiner l'enfant dans son accès à l'autonomie. Mme Yannick BIRY, chargée de mission Accompagnement humain du handicap, est joignable à certaines heures sous les coordonnées suivantes :

mél : accompagnement.humain68@ac-strasbourg.fr tél : 03 89 21 63 35

Il est vivement conseillé d'utiliser la messagerie, les lignes du bureau des AVS étant chroniquement saturées.

Pour toutes les questions relatives à la scolarisation des élèves handicapés (orientation spécialisée, AVSi, transport, matériel pédagogique adapté), les écoles prendront directement l'attache de l'enseignant référent de la circonscription : **Anne PERNOUX**, collègue Jean Moulin 20 rue Th. Walter 68250 ROUFFACH – referent.rouffach@ac-strasbourg.fr – 03 89 73 61 79.

➤ **Organisation de l'enseignement de l'allemand :**

Concernant l'enseignement extensif

Toute demande d'intervention extérieure doit être effectuée via le TBE : onglet Langues vivantes. Les solutions internes d'organisation de service pour assurer cet enseignement obligatoire par les maîtres sont à rechercher prioritairement.

Concernant l'enseignement bilingue

Les classes bilingues en maternelle et en élémentaire fonctionneront par journées entières en alternance. Une organisation alternée par demi-journées n'est plus possible. Les

directeurs et directrices d'école concernés me tiendront informée de l'organisation retenue ainsi que des difficultés éventuellement rencontrées.

➤ **Organisation du plan de formation 2013-2014 :**

Des parcours au cœur du plan de formation

Le plan de formation de la circonscription d'Andolsheim est en cours de finalisation. Il offre une part de formation à distance en conformité avec la demande institutionnelle. Une note de service spéciale sera produite sous quinzaine et fera l'objet d'un envoi dans les écoles. Comme l'année passée, les inscriptions se feront en ligne sous Circonscript. Les identifiants seront renvoyés à tout le monde avant les inscriptions ainsi qu'un mode d'emploi à suivre scrupuleusement.

Afin de préparer au mieux les inscriptions aux animations pédagogiques, les enseignants arrivant dans la circonscription et n'ayant jamais utilisé Circonscript doivent se signaler par courriel auprès de steve.blazek@ac-strasbourg.fr en précisant Nom-Prénom-Ecole afin qu'il puisse leur créer un compte.

Journée de solidarité

Je vous rappelle que la journée de solidarité offre du temps (6h) de concertation et d'action pour le projet d'école et/ou le projet de réseau d'écoles. Ce module fait l'objet d'une fiche-type à compléter par l'équipe pédagogique. Vous la retrouverez en annexe de cette note de service. Elle donnera à l'équipe de circonscription un premier aperçu du travail envisagé dans les équipes pédagogiques. Cette fiche est à retourner également pour le **10 septembre 2013**. Les écoles appartenant à un réseau d'écoles seront contactées par leur coordonnateur. Ce temps de réflexion permettra de perpétuer le dynamisme déjà existant des réseaux.

Stage « Education artistique et culturelle: le parcours de l'élève »

Un seul stage a pu être retenu au plan de formation de la circonscription. Il porte sur le parcours culturel et artistique de l'élève. Il se déroulera du 2 au 13 décembre 2013 sur six jours. Il s'adresse aux enseignants des cycles 2 et 3. Les enseignants intéressés peuvent dès la rentrée de septembre s'inscrire auprès du secrétariat de l'inspection à Andolsheim.

➤ **Application TBE**

Pour mettre à jour le TBE, se référer aux opérations de base N°3, 4 et 5 (les postes, le personnel, les affectations) disponibles sur le site de la circonscription à cette adresse :

<http://www.circ-ien-andolsheim.ac-strasbourg.fr/chrono2/index.php?numero=19>

Le PRI est à votre disposition pour vous aider dans toutes les opérations informatisées de la rentrée.

3. Informations diverses

➤ **Réunions de rentrée**

- Réunion des professeurs d'école en T1 et en T2 : **mardi 17 septembre 2013** à 16h30 à l'inspection d'Andolsheim.
- Réunion des directeurs et directrices d'écoles maternelles, élémentaires et primaires : **mardi 24 septembre 2013** à 16h30 à la salle des fêtes d'Andolsheim à côté de la mairie.

- ❑ Réunion des psychologues scolaires et des enseignants du RASED : **mardi 17 septembre 2013** à 9h à l'inspection d'Andolsheim.
- ❑ Réunion des enseignants ZIL : **lundi 16 septembre 2013** à 16h30 à l'inspection d'Andolsheim.

➤ **Agenda pour les avenants des projets d'école ou de réseaux**

Je rappelle la date limite d'envoi de l'avenant au projet d'école ou de réseau : **20 septembre 2013**. Je vous prie de respecter ce délai.

➤ **EPS**

Pour toutes les informations concernant l'EPS, veuillez prendre connaissance du document de Catherine Metz intitulé « E.P.S. Infos rentrée ».

➤ **TUIC**

Pour toutes les informations concernant les TUIC, veuillez prendre connaissance du document de Steve Blazek intitulé « Infos PRI n°1 ».

Andolsheim, le 27 août 2013

L'Inspectrice de l'éducation nationale



Fabienne SCHLUND

Les notes de service sont obligatoirement émargées par tous les enseignants de l'école, RASED, Ziliens compris ; elles sont portées à la connaissance des autres membres de l'équipe éducative (enseignants contractuels, auxiliaires de vie scolaire,...) ; elles doivent rester accessibles à la consultation et sont à conserver en archive à l'école.